Bonjour à tous,

Dernières informations
COVID-19

Comme vous le savez la Communauté de communes doit nous faire parvenir des masques, dès la réception, l'équipe municipale se chargera de la distribution dans votre boîte aux lettres.

Covid-19 : prolongation des mesures d'urgence pour faire face à la crise

Suite à **l'annonce présidentielle** du report de la date de sortie du confinement, le décret 423 du 14 avril **prolonge jusqu'au 11 mai prochain** les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.
Sont ainsi concernées :

- l'interdiction des déplacements hors du domicile, sauf dérogations prévues limitativement ;

Arrêté préfectoral qui prolonge jusqu'au 11 mai 2020 l'interdiction d'accès aux aires de jeux, chemins de promenade, plans d'eau, berges de rivières....

❖ ci-joint la dernière fiche réflexe COVID 19 émanant de la Préfecture,

En plus dans la fiche 27

Les jardins potager privatifs ou partagés non attenant à l'habitation principale :

L'accès aux jardins partagés ou privatifs, pour la récolte de fruits et légumes, est possible si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- mise en place d'un planning d'accès, contrôlé par une personne sur place ;
- pas plus d'un quart des parcelles (ou des lots) ne doit être occupé simultanément ;
- des parcelles contiguës ne peuvent être occupées en même temps ;
- il ne peut y avoir plus de deux personnes par parcelle (ou lot) ;
- nécessité de respecter les mesures barrières et la distanciation sociale ;
- le temps passé sur place ne peut dépasser 2 heures.

Il est rappelé qu'il est nécessaire de compléter une attestation dérogatoire de déplacement pour s'y rendre. Si la distance est inférieure à 1 km, il convient de cocher la case « déplacement bref » et « achat de première nécessité » si le site est plus éloigné.

En plus dans la fiche 28

Déchetteries

Pour rappel, les déchetteries ne figurent pas parmi les équipements pouvant accueillir du public dont la liste a été arrêtée par un décret du premier ministre en date du 23 mars 2020. Afin de lutter efficacement contre le dépôt sauvage de déchets verts notamment et les écobuages (lesquels sont formellement interdits en Drôme), la réouverture des déchetteries dont l'activité a été suspendue est recommandée.

Aux fins de limiter les risques de saturation notamment dans les heures et jours qui suivent leur réouverture et de faire respecter les mesures de distanciation sociale, il est demandé aux gestionnaires de mettre en place une organisation stricte qui peut se traduire par un accueil sur rendez-vous mais pas nécessairement par une limitation de l''accès à certains jours au risque de favoriser les pics de fréquentation. L'occupation du site de façon simultanée et le temps de présence doivent être limités en fonction de la configuration des lieux.

Le déplacement des particuliers en vue de se rendre dans une déchetterie fait bien partie des exceptions (case "déplacement pour effectuer des achats de première nécessité" à cocher). Pour autant, les personnes devront justifier de la nécessité d'un tel déplacement (les volumes de déchets seront contrôlés par les forces de l'ordre), selon une fréquence d'un déplacement par semaine.

En plus dans la fiche 29

Un bilan sera effectué lors de la prochaine audioconférence du 29 avril 2020.

Vente de muguet le 1er mai :

La vente de muguet par des particuliers est interdite.
La vente par des commerces mentionnes en annexe du décret du 23 mars est autorisée.
La vente par des fleuristes est autorisée sous réserve de l'aménagement d'un point de vente type « drive », ou d'un accord avec un commerce qui a le droit d'ouvrir (par exemple devant une boulangerie ou une grande surface).

❖ **Violences conjugales** (en PJ les procédures et n° utiles),

Du lundi au vendredi et durant le temps des mesures sanitaires de confinement, ***REMAID France Victimes 26 met à disposition les psychologues du service pour des entretiens téléphoniques*** et/ou en visio conférence à disposition de toute

personne souhaitant évoquer sa situation personnelle mais aussi la situation de proches en éventuelle difficulté.

Le numéro à contacter est le 04.75.55.39.34 pour :

- Toute personne endeuillée par la perte d'un proche du fait de la pandémie COVID-19 ou ayant un proche hospitalisé.
- Toute personne en situation de détresse conjugale et/ou parentale
- Toute personne faisant d'ores et déjà l'objet d'une mesure socio judiciaire pour des faits de violences intra familiales ou infractions assimilées

Objectifs :

- Apaiser les tensions au sein du couple et du foyer familial
- Prévenir tout passage à l'acte violent envers d'autres membres de la famille
- Guidance parentale au profit des parents en difficulté
- Soutien et accompagnement des familles endeuillées et touchées par la pandémie

[STOP AUX VIOLENCES]

⛔ Le confinement peut accentuer les violences au sein des couples ou des familles.

Si vous êtes victimes ou témoins de violences, vous pouvez :

✅ téléphoner au **3919** du lundi au samedi (violences conjugales)

✅ **contacter le 119 tous les jours 24h/24 (enfant en danger)**

✅ envoyer à n'importe quel moment un SMS au 114

✅ demander de l'aide dans une pharmacie

✅ échanger avec un policier 7j/7 et 24h/24 sur la plateforme : arretonslesviolences.gouv.fr

En cas d'urgence : ??17

Le **CIDFF** (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) de la Drôme reste donc ouvert et joignable.
N'hésitez pas à nous contacter ou à donner le numéro du standard pour toute demande :

07 81 08 16 20
De 9h à 12h et 14h à 17h
du lundi au vendredi

Toutes les juristes, conseillères insertion professionnelle et référentes sociales continueront de recevoir les usager.ère.s lors de rendez-vous téléphoniques. +

Vous pouvez également nous envoyer un courriel à contactcidff26@cidffdrome.fr , il sera traité dans les plus brefs délais.

❖ DECHETTERIE ouverture le 28 avril *et oui vous l'attendiez, c'est fait…*

ATTENTION avec **des consignes** (PJ) **à respecter.**

Petite rectification : Le port du masque est *VIVEMENT RECOMMANDE*

❖ VEOLIA Coupure d'eau le 27 avril

Quartier Rue du Stade, route de la Vallée, Saint Bonnet (PJ)

❖ INTERDICTION DE BRULER VOS DECHETS VERTS (PJ)

❖ *Pour vos courses, pensez à consommer local et soutenez les producteurs proches de chez vous.*

Pour retrouver toutes les informations sur les ventes directes à la ferme, les marchés maintenus, les magasins de producteurs ouverts et les agriculteurs livrant à domicile, rendez-vous sur les cartes interactives des chambres d'agriculture : drome.chambre-agriculture

De nouveaux producteurs y sont ajoutés tous les jours, n'hésitez pas à y retourner régulièrement.

Porte de DrômArdèche a souhaité soutenir et accompagner les producteurs locaux.

Habitants du territoire, si vous avez en ce moment quelques heures à consacrer pour travailler chez un agriculteur proche de chez vous, envoyez votre candidature à l'adresse suivante : agriculture@portededromardeche.fr

Vous êtes producteurs et vous rencontrer des difficultés pour vendre vos produits, embaucher, connaitre les aides auxquelles vous avez droit… Pour tous ces renseignements, une seule et même adresse : agriculture@portededromardeche.fr

❖ *Communication Mairie :*

Adresse Facebook de la Mairie :
https://www.facebook.com/MairieChateauneufdeGalaure/

Lien vers le formulaire pour transmettre ses coordonnées :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSde5MkNXCt9L3cd9kM6uy9PntT8CuyYf95YDX9axFYWbKw9iQ/viewform?usp=pp_url

- LE GROUPE LA POSTE

Un jour supplémentaire de distribution par semaine pour le courrier et le colis

Les facteurs et livreurs vont réaliser une distribution basée sur 4 jours consécutifs, au lieu de trois jours actuellement. Ainsi, les lettres et les colis seront livrés à partir du 21 avril du mardi au vendredi et du lundi au jeudi les deux semaines suivantes, les vendredis 1er et 8 mai étant fériés.
Grâce aux 3 000 personnes en renfort la semaine dernière, la distribution de la presse quotidienne est quant à elle d'ores et déjà assurée 5 fois par semaine, du lundi au vendredi et le sera 6 jours par semaine à partir du 11 mai.
A noter que les services de proximité comme le portage de repas, de médicaments ou les visites de lien social sont maintenus du lundi au samedi depuis le début de la crise.

- CYBERSECURITE

ALERTE SUR LES ESCROQUERIES LIÉES AU COVID-19
RENFORCEMENT VIGILANCES *(PJ)* ***sur les sites frauduleux (vente de masques, gels…) et comment se protéger.***

Restez confinés et prenez grand soin de vous et de vos proches.

Carine

SECRETARIAT DE MAIRIE
CHATEAUNEUF DE GALAURE
☏ 04 75 68 62 20